

AVIS D'ENQUETE

COMMUNE DE VEVEY

Projet de décision de classement

Protégeant

l'Immeuble d'habitation et commerce le « Lido », ECA 616, ainsi que la parcelle 541

Conformément aux articles 7 et 27 de la loi du 30 novembre 2021 sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPrPCI), le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine soumet à l'enquête publique le projet de décision de classement protégeant et conservant l'Immeuble d'habitation et commerce le « Lido », ECA 616, parcelle 541(p.p.).

Les pièces relatives à cette décision de classement sont déposées au Greffe municipal de la commune de Vevey du 9 avril 2025 au 8 mai 2025, inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les observations ou oppositions doivent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par écrit au Greffe municipal de la commune de Vevey dans le délai indiqué.

La Cheffe du département



Isabelle Moret
Conseillère d'Etat